

COMPTE-RENDU DE LA REUNION

DU CONSEIL MUNICIPAL DU 17 JUIN 2015

PRESENTS : MM.CUTELLE M, CLERC D, MUTTINELLI G, GODARD JC, CURTENAZ M, BAJOT F, CHAILLOU P, CRETIN L, PUTELAT N, PERONCINI J, RAFFAULT M, TREYVAUD S.

EXCUSES : Mme BACHMANN F qui donne procuration à Mme CUTELLE M, MM. GERMAIN C, PUTELAT O.

Convocations du 06 juin 2015.

REQUALIFICATION LOGEMENTS EX-PRESBYTERE :

Le Conseil Municipal prend connaissance de l'avant-projet sommaire établi par Monsieur Jean-Pierre BAILLET, architecte à Bellegarde, comprenant : un état des lieux et une esquisse de réaménagement portant sur la création de 4 logements, moyennant une estimation financière prévisionnelle de 256 000.00 € HT.

A l'unanimité des membres présents, dans un premier temps, le Conseil Municipal émet un accord de principe à cet avant-projet. Rendez-vous sera pris avec le maître d'œuvre pour approfondir cette étude.

SCHEMA LIAISONNEMENT PIETONNIER :

Le Conseil Municipal a pour objectif de liaisonner les hameaux, selon 3 priorités :

- liaisonnement Les Grands Bois/Boisd'Arlod ↔ Fiolaz : sécurisation de la traversée en 2 temps avec création d'un ou 2 ilots centraux sur la RD 1508, en prévoyant une sécurisation du trafic des véhicules entrant dans Fiolaz avec mise en place d'un éclairage spécifique et d'une réduction de la vitesse.

- assurer un bouclage avec une seconde sécurisation du carrefour de la Rue des Centenaires avec le RD 1508, en empruntant les chemins des Nants et de la Cugnière, le pont « Gallaby » ou par le chemin du Pendu.

- liaisonnement Fiolaz ↔ Chef-lieu avec ouverture du chemin rural

Le Conseil Municipal décide de surseoir à toutes décisions et sollicite le chiffrage des propositions par le Cabinet DURABILIS.

D'autre part, rendez-vous est pris avec la Société CLIC' le jeudi 25 juin 2015 à 17 heures, en présence de la Commission des travaux, pour présentation du diagnostic accessibilité de la voirie et des espaces publics, aux personnes à mobilité réduite.

RECONDUCTION ANNUELLE MARCHÉ DE VOIRIE :

En application du Code des Marchés Publics, le Conseil Municipal décide de reconduire pour un an, le marché à bons de commande souscrit en mars 2013 avec le Groupement EIFFAGE/RANNARD portant sur les travaux de voirie, d'une validité de 3 ans.

AFFAIRES SCOLAIRES :

Effectif :

A la rentrée de septembre 2015, les 4 classes seront maintenues.

Garderie parascolaire :

Le service de la garderie le mercredi matin avant la classe sera conservé dans les conditions actuelles.

Transport parascolaire du mercredi midi :

Le transport des élèves inscrits à CALLY NANT à Franclens sera assuré moyennant un droit d'inscription forfaitaire annuel de 60.00 €/élève, eu égard au surcoût du circuit et à sa faible fréquentation.

Transport scolaire :

Le Conseil Municipal décide de renouveler la convention souscrite avec la Communauté de Communes du Val des Usse à FRANGY, compétente en la matière.

Arrêt de bus :

Avis favorable est donné à la demande de création de l'arrêt de bus « Les Feuillées » avec la mise en place d'une signalisation horizontale et verticale.

Activités parascolaires :

Mise en place d'activités à partir de 15 heures 45, dans un premier temps, durant 7 semaines, jusqu'aux vacances de Toussaint, et à compter du cours de CP :

- sport ludique 35.00 €/élève (au-delà de 20 inscriptions)
45.00 €/élève (en dessous 15 inscriptions)
- création de bijoux, poteries 25.00 €/élève

Une note précisant les modalités de mise en place sera transmise aux parents.

Un agent assistera le personnel actuel pour l'encadrement des enfants scolarisés en maternelle.

Tarifs 2015/2016 :

- Cantine : 51.00 € la grille de 10 repas
102.00 € la grille de 20 repas
- Garderie : 25.00 € les 30 unités de ½ heure

QUESTIONS DIVERSES :

Le Conseil Municipal :

- accepte le devis présenté pour la **réfection du court de tennis** à Fiolaz, moyennant une participation financière du Club
- autorise le Maire à signer le **contrat d'assurance** du véhicule PEUGEOT Expert qui sera livré prochainement
- prend connaissance de l'avant-projet de **rétablissement du Chemin de Barmez** établi par l'ATMB et sollicite parallèlement, le passage de la conduite communale d'eau potable.
- est informé de la **notification de l'arrêté de mise en péril** au propriétaire du terrain du talus mouvant de la Route de la Guinguette et décide de poursuivre dans cette affaire
- décide de solliciter une **subvention auprès du Conseil Régional** dans le cadre de travaux forestiers confiés à l'Office National des Forêts
- prend acte de **l'assignation en référé à l'encontre du locataire du hangar de Fiolaz**, le litige est confié à Maître Laurence JOLY, avocate à Annemasse (74)
- approuve la **modification statutaire N°11 de la Communauté de Communes de la Semine** portant sur la délégation de la compétence Programme Local de l'Habitat dans le cadre de la politique du logement et du cadre de vie
- prend note du passage du **jury départemental de fleurissement** le 23 juillet 2015
- émet un avis favorable à **l'organisation d'un concours communal de fleurissement**, sans inscription péalable.

- reconduit la **convention souscrite avec la Compagnie Nationale du Rhône** pour l'occupation du terrain à Essertoux
- renouvelle la **convention d'assistance administrative avec le Centre Départemental de Gestion**
- adopte la **motion de soutien à l'action de l'Association des Maires de France** pour alerter les pouvoirs publics sur les conséquences de la baisse massive des dotations de l'Etat.

LE MAIRE,
CUTELLE Marthe